

# Notice explicative pour remplir la "Fiche de renseignements"

Cette fiche doit être complétée de façon lisible, recto verso, et signée par les responsables légaux.

## SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2025-2026

### ✓ Langues vivantes et options facultatives

#### **Langues vivantes (OBLIGATOIRE)**

-La langue vivante 1 est l'anglais.

-La langue vivante 2 (espagnol ou allemand) est obligatoire à compter de la 5<sup>ème</sup>.

#### **Options facultatives :**

\*Les **dossiers de candidature** pour les options bilangue de continuité en 6<sup>ème</sup>, CHAAP, DNL technologie sont à télécharger sur le site internet du collège ( <http://www.college-victor-segalen-chateaugiron.fr> → onglet « Inscription/réinscription rentrée 2025 » → sous rubrique « Les options ») et, sont à joindre au dossier d'inscription.

Vous trouverez également sur notre site internet la **présentation détaillée** de toutes les options.

**ATTENTION :** **Une seule option sera possible** dans l'emploi du temps de votre enfant.

Si vous êtes intéressé(e) par une option à effectif limité, nous vous invitons à faire plusieurs choix et à les hiérarchiser par ordre de préférence (1 ,2, 3) à côté des cases correspondantes sur la fiche de renseignements.

<p><b>En 6<sup>ème</sup> :</b> Laisser à votre choix personnel et non obligatoire, votre enfant a la possibilité de choisir une option (qui est donc facultative) :</p> <p>- <b>BILANGUE DE CONTINUITÉ ESPAGNOL</b> (proposée uniquement aux élèves ayant fait espagnol en CM2) → <b>Merci de remplir un dossier de candidature*</b></p> <p>- <b>CHANT CHORALE</b> : 1 heure par semaine en 6<sup>è</sup>, 5<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Les élèves s'engagent pour une année</i></p>	<p><b>En 5<sup>ème</sup> :</b> Laisser à votre choix personnel et non obligatoire, votre enfant a la possibilité de choisir une option (qui est donc facultative) :</p> <p>- <b>ARTS PLASTIQUES (Classe à horaires aménagés)</b> → <b>Merci de remplir un dossier de candidature*</b> : 2 heures par semaine en 5<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Les élèves s'engagent pour les 3 années du cycle 4.</i></p> <p>- <b>CHANT CHORALE</b> : 1 heure par semaine en 6<sup>è</sup>, 5<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Les élèves s'engagent pour une année</i></p> <p>- <b>LATIN (Langues et Cultures de l'Antiquité)</b> : 1 heure par semaine en 5<sup>°</sup>, puis 2 heures par semaine en 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Il s'agit d'une initiation. A l'issue de l'année de 5<sup>ème</sup>, votre enfant peut se diriger vers une autre option ou poursuivre en 4<sup>è</sup> et 3<sup>è</sup></i></p>
<p><b>En 4<sup>ème</sup> :</b> Poursuite des options débutées en 5<sup>ème</sup> (Arts Plastiques, Latin, ou :</p> <p>- <b>CHANT CHORALE</b> : 1 heure par semaine en 6<sup>è</sup>, 5<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Les élèves s'engagent pour une année</i></p> <p>- <b>DNL TECHNOLOGIE</b> → <b>Merci de remplir un dossier de candidature*</b> 1 heure de DNL (Discipline Non Linguistique) en technologie + complément linguistique en anglais <i>Les élèves s'engagent pour 2 années (4<sup>è</sup>+3<sup>è</sup>)</i></p>	<p><b>En 3<sup>ème</sup> :</b></p> <p>- <b>CHANT CHORALE</b> : 1 heure par semaine en 6<sup>è</sup>, 5<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup> et 3<sup>°</sup>. <i>Les élèves s'engagent pour une année</i></p> <p>- <b>Poursuite des options débutées en 4<sup>ème</sup></b> (DNL technologie, Arts Plastiques, Latin</p>

## **RESPONSABLES LÉGAUX**

Un responsable légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

**Lien avec l'élève :** Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

**Attention, le responsable financier doit être la même personne sur la fiche de renseignements ET sur la fiche financière**

**Liste des professions et catégories socio-professionnelles :**  
**à renseigner pour toutes les situations (y compris chômage, retraite, pré-retraite et autres situations)**

### Professions et catégories socio-professionnelles

Code	Libellé	Code	Libellé
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>		<b>OUVRIERS</b>	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
<b>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES</b>		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	<b>RETRAITES</b>	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
<b>PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES</b>		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b>PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
<b>EMPLOYÉS</b>			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		